



VOL. 1, N°3  
2023

RÉFLEXIONS JURIDIQUES AFRICAINES

**HK** Éditions  
Hubert  
Kalukanda

ISSN 2960-0685



**REFLEXIONS  
JURIDIQUES  
AFRICAINES**

# Revue Réflexions Juridiques Africaines

Vol. 1 N°3

2023

**Editorial**  
Hubert Kalukanda Mashata

## I. FORUM

*Prescription des conflits nés de la relation du travail  
et l'application de l'article 258 du Code civil congolais, Livre III*  
**Jean-Claude Kayombo Kyungu**

## II. DOCTRINES

*Observation électorale et crédibilité du processus électoral.  
Quelle contribution ? Quelles perspectives ?*  
**Joseph Kazadi Mplana**

*Contentieux électoraux et considérations critiques  
du régime de la preuve devant le juge constitutionnel congolais*  
**Adolphe Musulwa Senga**

*Contrat du commerce électronique et responsabilité contractuelle  
de plein droit du cybercommerçant dans  
le nouveau Code congolais du numérique*  
**Aimé Banza Ilunga**

*Gestion bancaire à l'aune de la digitalisation du secteur bancaire*  
**Sam Kassanda Salma**

*Numérisation des services publics et archivage électronique  
en République Démocratique du Congo*  
**Willy Kabasele Dikebele & Jabino Muzir Kimpani**

*L'Action publique et le Droit numérique congolais :  
Domaines fertiles pour un effort de compréhension et de cohérence*  
**Eddy Mulenda Kabadundi**

## III. VARIA

*Justice transitionnelle dans une approche comparative*  
**Pierre Félix Kandolo On'ufuku wa Kandolo**

*L'accessibilité du mineur à la parentalité en droit congolais :  
Entre hypocrisie normative et insolence factuelle*  
**Ghislain-David Kasongo Lukoji & Georges Diankeba Matuba**

*La justiciabilité du droit à la santé et à la sécurité au travail  
dans l'industrie du bâtiment en République Démocratique du Congo*  
**Yves-Junior Manzanza Lumingu & Jacques-Octave Kabemba Fanzal**

*Le juge congolais face au règlement des litiges individuels du travail*  
**Elle Kako Kanu**

*La fiscalité exceptionnelle de sauvetage des entreprises industrielles  
en difficulté en droit congolais*  
**Trésor-Gauthier M. Kalonji**

*La « fiscalité informelle » en République Démocratique du Congo :  
dérèglement de la légitimité fiscale versus légitimation de quelques pratiques  
socio-fiscales praeter legem*  
**Trésor-Gauthier M. Kalonji & Jean-Baptiste Bagula Batullre**

*La tierce opposition en droit judiciaire congolais*  
**Hubert Kalukanda Mashata**

*Implications de la récusation collective en droit judiciaire congolais :  
une question qui divise les praticiens*  
**Guylain Kasongo Kaway**

## IV. JURISPRUDENCES

*La motivation erronée de la décision judiciaire constitue  
un moyen d'infirmer ou de cassation*  
**Guylain Kasongo Kaway & Hubert Kalukanda Mashata**

*La participation criminelle n'est établie que lorsqu'on s'est  
associé délibérément à la commission d'une infraction*  
**Eddy Lokeso Omelanga**



**HK** Éditions  
Hubert  
Kalukanda

site web : <https://www.edition-hubert-kalukanda.com>

REFLEXIONS JURIDIQUES AFRICAINES  
Fondée à Lubumbashi, en date du 10 janvier 2023

Par :  
Maître Hubert KALUKANDA MASHATA

**Présentation de la Revue et normes de publication**

La Revue *Réflexions Juridiques Africaines*, en sigle « *RJA* » a été créée, en date du 10 janvier 2023, sous l'initiative de Maître Hubert Kalukanda Mashata, en sa qualité de Directeur Général des Éditions Hubert Kalukanda.

La *RJA* est une revue indexée et enregistrée sous N°MIN.RSIT/SG/182/152/2023 au Ministère de la recherche scientifique et innovation technologique de la République Démocratique du Congo.

La *RJA* est une revue scientifique, version papier et électronique, axée sur la diffusion de la recherche en droit et en interdisciplinarité. Elle est un espace de publication bilingue (français et anglais) à la fois rigoureux et accessible, offrant aux chercheurs et penseurs du droit et de l'interdisciplinarité une visibilité essentielle à leur développement personnel, professionnel et académique. Elle offre à ses auteur(es) un excellent rayonnement puisque son contenu est diffusé et distribué en format papier et en format électronique sur son site internet et autres plateformes.

La qualité de ses publications est due à la rigueur dans les évaluations par les professeurs, les experts et les chercheurs de haute qualité scientifique tant nationaux qu'internationaux, des textes qui lui sont soumis. La vision est d'être un espace de publication fiable et régulière pour le rayonnement de ses auteur.es qui sont des chercheur.es de différentes universités nationales, africaines et internationales. La Revue espère ainsi inspirer des vocations, mais aussi à sensibiliser les chercheurs (du circuit universitaire ou non) de la République Démocratique du Congo (RDC) et du monde entier à l'importance de la doctrine, pierre angulaire et source fondamentale en droit, ainsi qu'à la manière dont elle se construit. La doctrine et la jurisprudence étant des sources évolutives et dynamiques de droit.

Éditée par les Éditions Hubert Kalukanda, en sigle « E.H.K », la *RJA* est ouverte aux établissements universitaires, institutions, organismes ou associations, congolais ou étrangers, qui apporteraient leur concours scientifique et/ou financier.

La *RJA* reçoit régulièrement des propositions d'articles, des recensions et de commentaires de décisions judiciaires qui apportent une contribution majeure de style universitaire sur le droit et sur des thèmes d'autres disciplines ayant de rapports étroits avec le droit.

La Revue accepte également les études des cas sur des questions d'actualité nationale et internationale traitées ou développées dans le contexte juridique, des actes des conférences et ceux des journées scientifiques (en forme d'articles).

En ce qui concerne la méthodologie et conformément à son objet, les contributions adoptant une approche multidisciplinaire et empirique sont fortement encouragées. Quelles sont les lignes directrices et les normes de rédaction des textes soumis à la publication.

**Normes de soumission**

Les normes de soumission et de présentation matérielle des manuscrits doivent respecter les lignes directrices ci-après :

**1. Format :** La Revue n'accepte aucun manuscrit soumis dans un format autre que MS Word.

**2. Limite.** La Revue invite les auteur(es) à limiter la longueur de leurs textes à environ 25 pages maximum, incluant les notes en bas de pages. Les textes dont la longueur dépasse excessivement cette limite pourraient ne pas être considérés pour publication.

**3. Mise en page.** La mise en page des manuscrits doit être au format A4 et à inter ligne 1.5, taille 12, police Time New Roman.

**4. Notes en bas de pages et références.** En vue d'uniformiser, de standardiser la présentation des contributions et d'en faciliter l'édition, toutes les références sont situées en bas de page. Il n'est pas nécessaire d'inscrire la bibliographie *in fine* si le texte risque de dépasser la limite de pagination ci-dessus fixée. De même, les modes de styles, de rédaction et de références doivent être conformes aux règles développées dans le « *Guide Kandolo. Méthodes et règles de rédaction d'un travail de recherche en droit* », ouvrage paru aux Éditions Universitaires Européennes, en janvier 2018. Les membres du Comité de rédaction s'occupent de l'uniformisation de la présentation des notes de bas de page au cas où l'auteur.e n'est pas parvenu.e à se conformer aux règles de présentation matérielle, de style de citations et de rédactions décrites dans le Guide précité.

**5. Prénoms, noms et fonctions de l'auteur(e).** Les auteur(es) indiquent en bas de page leurs fonctions, leurs diplômes ou tout autre renseignement pertinent dont ils veulent faire apparaître en utilisant l'astérisque après leurs identités.

**6. Résumé, mots-clés et sommaire.** Les manuscrits doivent être accompagnés d'un résumé, en français et anglais, d'un seul paragraphe ne dépassant pas 250 mots (10 lignes au maximum), taille 11 et d'un minimum de 5 mots-clés dans chaque langue. Un sommaire en forme d'un plan cartésien, constitué des divisions et subdivisions du texte, doit y être joint avant l'introduction de l'article. La Revue suit l'ordre de subdivision du texte à soumettre en forme d'escalier comme ci-après :

I. Intitulé .....1 (Grands points, en majuscules)

A. Intitulé .....2 (Sous-points, en minuscules)

1. Intitulé .....3 (Sous petits-points, en minuscules)

a. Intitulé .....4 (petites divisions, en minuscules)

i. Intitulé .....5 (sous-petites subdivisions, en minuscules).

1. Intitulé .....1 (Grands points, en majuscules)

A. Intitulé .....2 (Sous-points, en minuscules)

1. Intitulé .....3 (Sous petits-points, en minuscules)

a. Intitulé .....4 (petites divisions, en minuscules)

i. Intitulé .....5 (sous-petites subdivisions, en minuscules).

**7. Processus d'évaluation et d'édition du manuscrit**

Une fois réceptionné, le texte est traité en pré-évaluation par le Comité de rédaction avant d'être transmis aveuglement, ensemble avec les fiches d'évaluation, aux trois experts (pairs évaluateurs) anonymes pour leurs avis et considérations sur l'opportunité et l'acceptation du sujet, c'est-à-dire que le texte est soumis aux évaluateurs sans identité de l'auteur(e) mais avec un code d'identification. Les évaluations sont remises à la Revue dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'évaluateur. Le texte n'est publié que si l'ensemble de trois évaluations rend le texte publiable à 70 % au moins. S'il y a des remarques majeures, le texte est retourné à l'auteur avec les avis et considérations. L'auteur.e peut retravailler son sujet en fonction des remarques y afférentes, s'il le désire.

**8. Responsabilité**

La Revue ou les Éditions Hubert Kalukanda décline toute responsabilité sur les différents points de vue émis par les auteur.es et sur les fraudes et autres actes d'improbité que ces derniers commettraient dans le cadre des textes transmis, notamment le plagiat, l'autoplagiat, le cyberplagiat et autres fautes interdites par la déontologie de la recherche scientifique.

**9. Soumission**

L'auteur.e souhaitant soumettre un texte, en français ou en anglais, doit le faire parvenir au Comité de rédaction de la Revue, uniquement par courriel aux adresses ci-après : [revuerja@gmail.com](mailto:revuerja@gmail.com) et [hubert.kalukanda@gmail.com](mailto:hubert.kalukanda@gmail.com)

Les dates limites de soumission et de publication par année sont :

- au plus tard le 30 avril, pour la parution du premier semestre (publication d'avant le 30 juin)

- au plus tard le 30 septembre, pour la parution du second semestre (publication d'avant le 31 décembre) de chaque année.

Pour tous autres renseignements, prière contacter la Revue soit par adresses e-mail ci-dessus, soit au numéro de téléphone : +243 995593572

## THE GARDEN PARC D'ATTRACTION ET A THEME

